



HABITATION Territoires du Nord-Ouest



Logements sociaux

Le terme de logement social fait référence à un programme de location qui propose des subventions basées sur le revenu aux personnes dans le besoin afin qu'elles puissent louer un logement.

Habitation TNO soutient les agents de services communautaires qui proposent ce programme en son nom en leur offrant des services financiers, administratifs, d'entretien, de construction et de réparation.

À l'heure actuelle, Habitation TNO exploite plus de 2 400 logements sociaux, lesquels sont administrés par des organismes locaux d'habitation dans 31 collectivités à l'échelle des TNO.

Comment fonctionne le barème des loyers?

Le barème des loyers d'Habitation TNO vise à simplifier les processus, à rendre les loyers plus prévisibles, à améliorer l'équité et à appuyer l'autonomie.

Il est conçu pour alléger le coût de la vie aux TNO, réduire la dépendance envers les programmes gouvernementaux, encourager l'autonomie et la responsabilité personnelle, et contrer l'effet dissuasif parfois causé par le logement social dans la recherche d'emploi.

Le barème des loyers augmente l'uniformité des loyers pour les personnes de revenus variés dans les collectivités où le coût de la vie est similaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de district d'Habitation TNO de votre région :

Beaufort-Delta	(867) 678-8060
Nahendeh	(867) 695-7700
Slave Nord	(867) 767-9332 poste 85481
Sahtu	(867) 587-5100
Slave Sud	(867) 874-7600
Numéro sans frais (ensemble des TNO)	1-844-698-4663

Points essentiels

- Le loyer est calculé en fonction du revenu brut du ménage, selon la collectivité dans laquelle il réside.
- Les personnes âgées peuvent profiter d'une déduction appliquée à leur revenu pouvant représenter jusqu'à 1 000 \$ par mois.
- Aucun ménage ne paie moins de 70 \$ ou plus de 1 625 \$ de loyer par mois.
- Les personnes payant le loyer le moins cher versent environ 4 % de leurs revenus, soit bien en deçà des 30 % de la norme d'abordabilité. Le loyer le plus cher représente environ 19,5 % de leurs revenus.
- Le barème des loyers réduit la variabilité de ces derniers, étant donné que de modestes changements des revenus comme un emploi de courte durée, des indemnités quotidiennes ou tout autre paiement de courte durée ne devraient pas causer d'ajustement du loyer.

Cette fiche ne contient qu'une brève description du programme. Les renseignements sur les politiques et les procédures n'y figurent pas tous.



HABITATION
Territoires du Nord-Ouest

Barème des loyers des logements sociaux

Les tarifs de location par zone sont destinés à équilibrer le coût de la vie entre les différentes collectivités. Le montant du loyer est calculé en fonction du revenu brut du ménage, tel qu'il a été déclaré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Revenu mensuel	Loyer mensuel		
	Zone A	Zone B	Zone C
< 1 667 \$	80 \$	75 \$	70 \$
1 667 - 2 499 \$	160 \$	150 \$	140 \$
2 500 - 3 749 \$	365 \$	345 \$	325 \$
3 750 - 4 999 \$	610 \$	580 \$	555 \$
5 000 - 6 674 \$	890 \$	845 \$	790 \$
6 675 - 8 333 \$	1 295 \$	1 230 \$	1 155 \$
8 334 \$ ou plus	1 625 \$	1 545 \$	1 445 \$



Collectivités de la zone A :

- Hay River
- Fort Simpson
- Fort Smith
- Inuvik
- Norman Wells
- Yellowknife

Collectivités de la zone B :

- Behchokǫ
- Dettah/N'dilo
- Enterprise
- Fort Liard
- Fort Resolution
- Fort Providence
- Gamèti
- Jean Marie River
- Kakisa
- Kátł'odeeche
- Nahanni Butte
- Sambaa K'e
- Wekweeti
- Whati
- Wrigley

Collectivités de la zone C :

- Aklavik
- Colville Lake
- Déliné
- Fort Good Hope
- Fort McPherson
- Łutselk'e
- Paulatuk
- Sachs Harbour
- Tsiigehtchic
- Tulita
- Tuktoyaktuk
- Ulukhaktok